

Le syndicat libre et indépendant, c'est FO



EN POSTE EN EPLE, EN SERVICES,
AU CNED, À CANOPE, AU CROUS,
EN UNIVERSITÉ, À JEUNESSE ET
SPORTS, EN CIO, AU GRETA,

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

JEVOTE

FO POUR ÊTRE
REPRÉSENTÉ-E
CONSEILLÉ-E
DÉFENDU-E



**QUAND ON NOUS CHERCHE
ON NOUS TROUVE !**

En votant FO, je vote pour des représentants déterminés qui défendent tous les personnels, avec un syndicalisme de terrain au plus près des collègues.

Je vote FO pour demander le retrait de la loi de transformation de la Fonction Publique et le retour à toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA), pour le retour à un traitement égalitaire de tous les collègues lors des opérations de mutation, de promotions.

Les CAPA restent compétentes notamment pour les procédures disciplinaires, pour les refus de titularisation, pour les licenciements, pour les refus de temps partiels ou de congés formation et pour les contestations de compte rendu d'entretien professionnel.

**POUR MA CARRIÈRE, MON SALAIRE
ET MON STATUT, JE VOTE FO**

**LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE**



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
JE VOTE

FO

ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE

La catégorie A est au carrefour des réformes et doit appliquer les suppressions de postes, les fermetures de services, réduire les moyens de fonctionnements souvent à l'encontre de ses propres convictions et intérêts. Elle est maintenant une courroie de transmission des politiques ministérielles au détriment de la neutralité du fonctionnaire d'État.

À y regarder de plus près, toutes les réformes comme Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations-PPCR et le CIGEM n'ont été que des machines à faire des économies de masse salariale sur le moyen et le long terme.

► AUGMENTATION DES SALAIRES, MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE

Le pouvoir d'achat des personnels était déjà faible avant l'inflation de 2022. FO revendique l'augmentation immédiate de 25% de la valeur du point d'indice pour un rattrapage des pertes de salaires subies depuis 2000 et l'abandon du jour de carence.

FO revendique également l'abrogation du RIFSEEP et l'intégration de la totalité des indemnités dans le traitement indiciaire. Dans l'attente, FO revendique un régime indemnitaire au niveau le plus haut interministériel et l'attribution de la totalité du régime indemnitaire pour les personnels administratifs logés, à l'identique des personnels de direction ou CPE. Le logement n'est pas un confort, mais bien lié à des contraintes fortes.

► CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

Partout les personnels administratifs subissent des surcharges de travail démentielles. Il y a urgence à créer tous les postes statutaires nécessaires.

► DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

► DES CARRIÈRES AU MÊME RYTHME POUR TOUS ET RACCOURCIES

Aujourd'hui, l'administration de l'Éducation nationale et Enseignement supérieur c'est 20% de personnels de catégorie A.

Stop aux belles paroles, seule l'augmentation immédiate et massive du nombre de possibilités d'accès au Grade d'Attaché principal et à la Hors classe permettra la reconnaissance réelle du niveau des missions confiées. FO revendique l'abrogation du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) qui a fait disparaître les statuts particuliers. FO dénonce la hors-classe, le GRade à Accès Fonctionnel (GRAF), créée au-dessus du principalat, et ouverte à trop peu d'Attachés principaux et Directeurs de Service dans des conditions rendues encore plus contraignantes par le PPCR, puisqu'il faut avoir atteint l'échelon sommital du Principalat ... et fait preuve d'une valeur exceptionnelle ... en ayant préalablement exercé des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité au sein du corps ou dans un emploi fonctionnel. Autant dire qu'il y a peu d'élus.

FO réaffirme son opposition à l'échelon spécial de la hors-classe, accessible par un avancement au choix, comme un changement de corps.

FO s'oppose à la gestion des carrières et des salaires à la tête du client et défend l'égalité de traitement de tous les personnels.

Pour de vrais déroulements de carrière, FO revendique les promotions de grade au 1^{er} janvier dès qu'on en remplit les conditions, la prise en compte de la totalité des anciennetés pour les reclassements et l'augmentation du nombre de possibilités d'accès au grade supérieur.

► DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

► ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO revendique la possibilité de pouvoir muter sur tout poste de sa catégorie, quelle que soit la structure, y compris en université et l'abandon des postes à profil. FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

► ABROGATION DE LA LOI 3DS

FO s'oppose à l'article 41 de cette loi qui place sous la double tutelle État/collectivités territoriales, les adjoints gestionnaires et à terme les personnels administratifs. FO refuse toute signature de convention qui va entraîner la perte du statut de fonctionnaire.

► DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO s'oppose à toute augmentation de la durée de cotisation retraite et revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires et le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 années de cotisations.

FO revendique toujours l'abandon de toutes les mutualisations de services, des régions académiques, de la loi 3DS, de la réforme personnelle et pécuniaire des comptables et de toutes les politiques destructrices des postes et du service public.

FO exige le PASS Éducation pour tous les personnels, quelle que soit leur affectation.

EPLE, Services, CNED, CANOPE, CROUS, Université, Jeunesse et Sports, CIO, GRETA, pour défendre mes droits, pour faire respecter mes conditions de travail, et mon temps de travail,

FNEC FP
FO ELECTIONS 2022 PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO!**

www.fo-fnecfp.fr